

SÉANCE DU 18 JUILLET 2019

Convocations adressées le onze juillet deux mil dix-neuf à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Christine DE FARCY DE PONTFARCY, Hugues GENDRY, Marie-Françoise BOURGÉAIS, Adjoints ; Jean-Pierre GUAIS, Franck FOURNIER, Priscilla FERRAND, Anthony FOURNIER, Emilie BEGUIN, Sandrine HAMON, Céline CHEVALIER, Yoann PIERROT, Michel BELLIER, Jean-Paul DOUDET, Emmanuelle CLAIRET conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusés : Franck GAUTEUR a donné pouvoir à Michel BELLIER ; Thomas JEANNEAU ; Colette SEYEUX Madame Emilie BEGUIN a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Retards : Isabelle Sauv  (arriv e apr s le point 2019070)

Assistait en outre : Cosette COLLINEAU

Le compte rendu de la s ance du 13 juin 2019 est adopt e   l'UNANIMITE.

2019070 – ADDITIF – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n  7   Monsieur Antoine Gaum 

Pr sentation : Laurent LEFEVRE

Monsieur Antoine Gaum  s'est port  acqu reur du lot n  7 d'une superficie de 515 m² viabilis s jusqu'  la limite de propri t .

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80   TTC le m² fix  par d lib ration du 11 octobre 2012, soit 39,44   HT le m², frais de notaire en sus, conform ment au tableau ci-joint.

Le prix total   r gler est de 20 311,60   HT soit 24 102,00   TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant   la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, apr s en avoir d lib r ,   l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n  7   Monsieur Antoine Gaum ,
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 11 rue du Pont de Normandie,
- **CHARGE** Ma tre Bruno GILET, Notaire   Quelaines Saint-Gault, d' tablir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son repr sentant   signer toutes pi ces aff rentes   la pr sente d cision.

-Arriv e Isabelle Sauv  -

2019071 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du Code G n ral des Collectivit s Territoriales

Pr sentation : Laurent LEFEVRE

Droit de pr emption urbain :

- 2019-021 : Section AB n  378 – 26 rue du Petit Saint Nazaire : la commune n'exerce pas son droit de pr emption
- 2019-022 : Section AB n  133 - 14 rue du G n ral Foucher : AB n  531 et 533 - 6 place de l' glise : la commune n'exerce pas son droit de pr emption
- 2019-023 – Section AB n  640 – 19 rue du Brault : la commune n'exerce pas son droit de pr emption

Le conseil municipal PREND ACTE de ces d cisions.

Cachet et signature,
Le Maire
LEFEVRE Laurent

2019072 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON : Répartition des sièges des conseillers pour la mandature 2020

Présentation : Laurent LEFEVRE

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal qu'une circulaire, en date du 27 février 2019, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a rappelé les dispositions relatives à la composition des conseils communautaires et à la répartition du nombre de sièges entre les communes membres pour la prochaine mandature.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Craon pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale [*droit commun*], le Préfet fixera à 58 sièges [*droit commun*], le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de donner une orientation, entre les communes membres de la communauté pour un accord local fixant à 58 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Craon	4 513	7
Cossé-le-Vivien	3 098	5
Renazé	2 529	4
Quelaines-Saint-Gault	2 175	3
Ballots	1 275	2
Méral	1 091	2
La Selle Craonnaise	956	2
Congrier	904	2
Saint-Aignan-sur-Roë	893	2
Cuillé	890	2
Astillé	866	1
Livré-la-Touche	750	1
Pommerieux	661	1
Courbeville	640	1
Bouchamps-les-Craon	553	1
Saint-Saturnin-du-Limet	508	1
Athée	497	1
Saint-Martin-du-Limet	443	1
Simplé	443	1
Fontaine-Couverte	439	1
Saint-Quentin-les-Anges	420	1
Saint-Poix	404	1
Laubrières	350	1
Senonnes	349	1
La Chapelle Craonnaise	346	1
Niaflès	345	1
La Rouaudière	333	1
Cosmes	287	1
Brains-sur-les-Marches	265	1
Saint-Michel-de-La-Roë	263	1
La Roë	244	1
Mée	221	1
Saint-Erblon	174	1
Gastines	162	1
Chérancé	161	1
Denazé	158	1
La Boissière	114	1

Total des sièges répartis : ...58....

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Craon.

Cachet et signature,
Le Maire
LEFEVRE Laurent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, RETIENT l'hypothèse du droit commun (58 sièges), avec 4 conseillers communautaires pour la commune de Quelaines Saint-Gault.

2019073 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Présentation : Laurent LEFEVRE

Au titre de la promotion interne, des candidatures peuvent être soumises à l'avis des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Les adjoints techniques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe qui ont 9 ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques peuvent être proposés, à l'ancienneté, au grade d'agent de maîtrise s'ils sont à jour de leurs obligations de formation de professionnalisation.

Afin de permettre aux agents concernés d'évoluer professionnellement, il vous est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet (1 607 h annualisées) et de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet (1 607 heures annualisées).

Vu la saisine du Comité Technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint technique et la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (1 607 heures annualisées), avec effet au 1^{er} novembre 2019.

2019074 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

2019074A – CULTURE ET COMMUNICATION

Présentation : Marie-Françoise BOURGEAIS

➤ **Bilan de la Fête de la Musique :**

Bilan plutôt positif, bonne affluence, les différents groupes ont assurés l'animation. Les différents commerçants sont satisfaits de leur soirée.

Prévoir un planning pour la mise en place et le rangement pour les années à venir.

Un grand Merci à ceux qui ont participé à l'organisation de la soirée.

➤ **Flash info :**

Impression prévue fin septembre, changement de mise en page

Les différents articles prévus :

- *Arrivée de Julien en remplacement de Pierre et du nouveau coordinateur*
- *Inauguration boîte à livres, bilan CME, « nettoie ton école »*
- *Décès du maire de Stetten, Richard Liezing*
- *Défi des 37*
- *Journée de l'Europe avec Jean Arthuis*
- *Argent de poche (bilan été)*
- *Règlement intérieur du cimetière avec les nouveaux horaires*
- *Contrôle accès badges des bâtiments publics*
- *Elagage des haies pour passage fibre optique (à ajouter)*

Sous forme pêle-mêle photos (style vieille photo)

- *Fête de la musique*
- *Inauguration du parc éolien*
- *Déplacement à Stetten (jumelage)*

- *Points sur les différents travaux réalisés (école Maurice Carême, maison des loisirs, terrain de tennis, clôture aire de jeux ...)*

Autres infos :

*Date téléthon + programme
Tarifs restauration + ALSH
Date des vœux 2020
Nouvelle association
Facebook, twitter*

➤ **Téléthon :**

6 et 7 décembre 2019

Quelaines est Village Flash cette année

Contact avec les différentes associations pour leur mobilisation pour le téléthon

Soirée : La clef des chants

Marie Jeanne (chanteuse de la fête de la musique)

La Note

Danse (familles rurales)

2019074B- SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Présentation : Hugues GENDRY

- **Programme 2019**

- **Contrôle d'accès - Bâtiments/Equipements publics**

Fermetures électroniques autonomes des accès des équipements

Budget validé : 10 000 €

Entreprise retenue lors du dernier conseil municipal du 13 juin : LTM (Salto)

Chiffrage réalisé sur principaux équipements/bâtiments : cimetière, salle des Sports, bibliothèque, salle de Danse, salle Jules-Verne, salle des Fêtes, courts de tennis, Mairie et vestiaires de foot.

Cela dit, le chiffrage global obtenu de 12 101,38 € HT, soit 14 521,66 € TTC, est au-delà de l'enveloppe validée. Ainsi, un arbitrage est fait par la commission pour être en cohérence avec le budget validé en mars dernier.

Choix définitif de la commission concernant les équipements à équiper :

- Cimetière
- Salle des Sports
- Bibliothèque
- Salle Jules-Verne
- Salle des Fêtes
- Courts de tennis (montant qui sera impacté sur l'enveloppe « Réfection des courts de Tennis »)
- Mairie

Concernant le choix des badges, la commission décide de l'acquisition de :

- 100 porte-clés
- 100 badges basiques (montant qui sera impacté sur l'enveloppe « Réfection des courts de Tennis »)

A l'issue du choix, le montant total s'élève à 8 267,79 € HT, soit 9 921,35 € TTC.

Cf. Tableau définitif ci-après

		LTM - Salto
Application	<i>Logiciel</i>	444,77
	<i>Encodeur</i>	455,36
	<i>Programmeur</i>	372,03
	<i>Formation/mise en service</i>	600,00
Actualisateur	<i>UC XS4 2,0 Online</i>	540,28
	<i>Lecteur mural</i>	181,25
	<i>Capot Antivandal.</i>	39,64
	<i>Alimentation 12V</i>	38,79
	<i>Batterie</i>	20,01
Badges	<i>Badges-Cartes (3,06 € HT) 100</i>	-
	<i>Porte clé (5,81€ HT) x100</i>	581,00
Cimetière	<i>Béquille (4) [296,99 € H]</i>	1 187,96
	<i>Boitier serrure (4) [74,82 € H]</i>	299,28
Salle de Sport	<i>Cylindre (Entrée)</i>	281,48
	<i>Béquille (Local matériel)</i>	296,99
	<i>Béquille (int. Club-House)</i>	296,99
	<i>Béquille (ext. Buvette)</i>	296,99
	<i>1/2 Béquille (ext. Club-House)</i>	221,76
	<i>Kit Anti-panique Salto</i>	130,88
Bibliothèque	<i>Cylindre (Entrée)</i>	283,76
Salle Jules-Verne	<i>Cylindre</i>	283,76
Salle des Fêtes	<i>Béquille (Entrée)</i>	283,76
	<i>Cylindre (cuisine)</i>	284,33
Tennis	<i>Béquille (Entrée) x2</i>	[562,96]
	<i>Basique (0,90 € HT) x100</i>	[90]
Mairie	<i>Cylindre (Entrée)</i>	281,48
	<i>Cylindre (Salle CM)</i>	283,76
	<i>Cylindre (Bureau Adjoints)</i>	281,48
BUDGET :	<i>PRIX en € HT</i>	8 267,79
	<i>TVA 20%</i>	1 653,56
	<i>PRIX en € TTC</i>	9 921,35
10000 € TTC		

NB. : A noter que le chiffrage inhérent au Tennis (563,96 € HT + 90 € HT) n'entre pas dans le prix total de 8267,79 € HT, soit 9 921,35 € TTC, mais sera impacté sur l'enveloppe « Tennis » relatif à la réfection des courts.

○ **Eglise : dossier changement éclairage (LED)**

Remplacement des luminaires (LED)

Budget validé : 10 000 €

Entreprise retenue lors du dernier conseil municipal du 13 juin : Yesss Electrique – Laval pour 6 793,14 € HT soit 8 151,77 € TTC.

Restait la problématique de la pose.

Deux devis ont été faits : **ART'ELEC – LAVAL** via Yesss Electrique (4 051,67 € HT soit **4 862,00 € TTC**, hors fournitures) et **ETS Ghislain POIRIER – QSGT** (3 800,00 € HT soit **4 560,00 € TTC**, fournitures comprises).

SOIT **12 711,77 € TTC**. (Δ : + 2 711,77 € TTC)

Choix de l'artisan pour la pose :

La commission propose de retenir l'Entreprise Ghislain POIRIER pour un montant de 3 800,00 € HT, soit **4 560,00 € TTC**.

- **Questions diverses – Infos**

➤ **Défibrillateurs** (3) : Contrat d'entretien/maintenance à prévoir (obligation de contrôle tous les 3 ans, décret no 2018-1186 du 19 décembre 2018). Devis Schiller France reçu. Contrôle le 17 juillet 2019

➤ **Tennis** : Accès des courts post-travaux.

La commission se positionne sur le fonctionnement et l'accès aux courts après travaux. La commission décide du fonctionnement suivant : un court (court n°1) destiné, en termes de gestion (accès), à l'association du TC Quelaines (en termes de gestion d'accès), et l'autre (court n°2), pouvant être aussi utilisé par le TCQ, mais reste prioritairement à accès pour le grand public (gestion via Mairie). Les courts de tennis étant des biens publics, il est vivement souhaité que l'accès aux courts ne soit pas payant, mais contrôlés (accès).

➤ **Peinture portes de l'Eglise** : Acceptation devis Elle M' Peinture (**1 070 € HT**, soit **1 284 € TTC**) [12 282 + 1 284 + 1 414,48 = **14 980,48 € TTC pour 15 000 € TTC**].

➤ **Porte salle des Fêtes** : Acceptation devis Elle M' Peinture (Int. Bardage, 1 panneau / **73,62 € HT**, soit **88,34 € TTC**). [13 785,05 + 88,34 = **13 873,39 € TTC pour 15 000 € TTC**]

➤ **Salle des Fêtes** :

- **Acquisition des trois chariots** : Devis Méfran accepté : 180 € HT l'unité, soit 540 € HT (648 € TTC).
- **Acquisition de deux portiques supplémentaires** : Devis Méfran demandé : 178 € HT l'unité + 3,10 € HT le cintre (30 à prévoir/cintre).

➤ **Pétanque** : Suite à la réfection du terrain du haut, l'association demande un enrochement pour délimiter les deux terrains (haut et bas). Compte-tenu du coût (70€/m² à 130€/m²), mais surtout de la problématique d'entretien, la commission répond par la négative.

➤ **Terrain de foot** :

- **Main courante terrain d'honneur** : La main courante n'est plus aux normes.

Cf. Règlement des terrains et installations sportives, 31 Mai 2014. « ... *Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (arêtes vives, aspérités, etc.) sur toutes leurs surfaces pour les acteurs du match et leur public...* »

Deux devis ont été faits pour estimatif : **Néruval Cossé-le-Vivien** (15 118 € HT soit **18 141,60 € TTC** [Dépose 4000 € HT]) et **SN Sports Nature Beignon 56** (17 371,32 € HT, soit **20 845,58 € TTC** [Dépose 3520 € HT]). Travail à poursuivre : Demande de devis supplémentaires (JF Rolland...).

- **Tribune** : La tribune située le long du terrain, à proximité des nouveaux vestiaires, devient dangereuse. Il est décidé de procéder à son enlèvement. Une étude sera menée pour son éventuel remplacement.

➤ **Association des commerçants et artisans**. Animation sportive le dimanche 8 septembre 2019 au profit d'une association « Autisme Mayenne ». Dossier et budget (2 874.00 € TTC) reçu pour aide financière. Demande de soutien de la Municipalité (sponsoring...).

➤ **Réunion Planification Salle des Fêtes/Salle des Sports** : Vendredi 5 juillet 2019 à 20h30 (Salle Jules-Verne)

2019074C – ENFANCE JEUNESSE

Présentation : Christine DE FARCY DE PONTFARCY

Commission du 4 juillet 2019

- Bilan périscolaire

Effectifs de l'année scolaire 2018 /2019

2018/2019	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin
Moyenne /Matin	47,38	51,42	44,94	42,58	32,47	34,38	33	40	40,27	38,67
Moyenne /soir	66,25	64,58	60,94	61,5	60,07	55,38	61,35	65,67	66,33	64,6

Légère baisse en début d'année 2019 due au changement d'horaires.

Les effectifs peuvent aller de 21 à 64 pour l'accueil du matin et de 40 à 85 pour l'accueil du soir.

Sur le temps de l'accueil du soir, à la rentrée de septembre 2019, des malles pédagogiques, empruntées au CIAS, seront mises à disposition des animateurs et des enfants.

- Bilan ALSH

Evolution des effectifs

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Moyenne de présence /mercredi	28	36	46
Moyenne de présence /vacances avec été (sans les séjours)	26	30	36

Nicolas Foubert quitte la réunion.

- Bilan CME

Bilan des enfants réalisé le 18 juin 2019

Voter pour élire les membres du conseil municipal était une bonne expérience, c'est important. C'était bien de voter pour de vrai !

Rappel des projets : maison des livres, après-midi jeux avec les personnes âgées, distribution des colis de Noël, participation à la grande collecte de la banque alimentaire, temps de découverte et d'aide à la banque alimentaire, projet nettoie ta ville qui en est à son premier stade (nettoie ton école), participation aux commémorations, participation aux vœux du maire.

Les enfants sont satisfaits de cette expérience qui leur a permis de découvrir le fonctionnement du conseil municipal en leur apportant du sérieux, le sens de la communication et des responsabilités mais aussi plus de confiance en soi...

Le point à améliorer se porte sur la durée des réunions qui se situent après la classe et de ce fait allonge le temps d'attention de la journée. (de 16 h 45 à 18 h 15)

Bilan CME du mardi 2 juillet 2019

Présents : Laurent Lefèvre, Franck Gateur, Emmanuelle Clairet, Emilie Béguin, Delphine Renard, Nicolas Foubert, arrivée de Sandrine Hamon en cours de réunion.

Excusée : Sophie Dutertre

Rapporteur et secrétaire : Christine de Pontfarcy

Mise en place du CME/ timing

1 - Documents envoyés aux enfants de CE2 /CM

Le courrier comprenant la plaquette de présentation ainsi que la lettre adressée personnellement aux enfants de CE2 CM (à poursuivre)

2 – Présentation du CME dans les classes

La présentation du power point sera faite en septembre et s'adressera aux CE2 ainsi qu'aux nouveaux élèves. (Date et heure à fixer avec les enseignants)

3 – Déroulement des élections /organisation...

Le vote et le dépouillement des prochaines élections est prévu le 14 octobre 2019

Pour des raisons de sécurité, les groupes d'enfants arriveront par la porte principale de la mairie et ressortiront par la porte de la salle du conseil municipal.

Règlement

1– Répartition des membres CME /classes/écoles

La répartition est correcte et proportionnelle aux effectifs des 2 écoles. (4 pour Ste Marie et 7 pour M.C.)

2– Question de la parité faut-il la mettre en place ?

Mettre en place la parité risquerait d'amener des enfants au CME plus par nécessité que par motivation.

Ce qui serait dommage. De plus, un vote par liste (pour la parité) serait trop contraignant pour les écoles.

Par contre, les enseignantes se proposent d'échanger avec les enfants sur ce point afin de les amener à y réfléchir. De plus, proposition est faite de faire intervenir les enfants du CME dans les classes pour évoquer l'investissement qu'un tel choix implique.

Fonctionnement

1 – nombre de conseils / temps 1h30/ positionnement des séances

5 à 6 étaient prévus, 7 conseils ont été nécessaires (le mardi de 16h45 à 18 h 15) + quelques réunions de travail)

Vu les remarques des enfants sur la durée des réunions et le temps de concentration, proposition est faite de commencer par un goûter-échange de 10 à 15 mn avant de commencer le travail en commission. Ce temps de pause devrait effacer l'impression de longueur après une journée de classe. Il paraît difficile de changer le créneau (les enfants étaient tous présents sur ce créneau).

2- Projets/implication des membres du CME/les autres élèves

Communication

1 – membres du CME/autres élèves

Cette année, il n'y a pas eu de retour systématique en classe après chaque conseil. Un temps sera prévu après chaque réunion, en classe, pour qu'un compte rendu soit fait.

Matériel à prévoir :

Porte vues, sacs, crayon, cahiers, badges, écharpe

Courrier à envoyer
Dossiers de candidature
Cartes électorales
Liste électorale

- Questions diverses

Argent de poche :

12 jeunes sont inscrits au chantier argent de poche de cet été.

Plusieurs chantiers sont planifiés encadrés par :

- Les Atsem (école maternelle)
- Deux agents (école élémentaire)
- Un agent technique pour les déménagements école + maison des loisirs + tri atelier
- Un agent technique pour les buts du foot et la salle de sport
- Un agent technique pour la salle des fêtes
- La présidente du basket pour le local rangement et la buvette
- Personnel administratif pour la mairie
- Un élu pour les vestiaires du foot
- La responsable de la résidence autonomie pour l'encadrement de sorties

Une réunion bilan sera programmée en septembre.

Enquête sur le périscolaire :

Au regard des résultats, nous allons proposer aux nouvelles familles (à la rentrée) de répondre également à cette enquête.

Un message sera envoyé aux familles ayant répondu afin de leur préciser l'évolution du dossier (l'accueil du matin de 7 h / 7 h 30 ne sera pas mis en place à la rentrée scolaire 2019 – une enquête plus approfondie est nécessaire.)

Bilan conseil école

Le point sur les effectifs sera fait à la rentrée scolaire.

Départs d'enseignants :

- Céline GUINE enseignante de P.S.
- Myriam MONGAZON enseignante en élémentaire

Commission du 11 juillet 2019

- Bilan de la restauration et tarifs 2018/2019

En 2018-2019 le restaurant municipal a produit 124 repas de plus que l'an passé, soit 71971 repas (sans les petits-déjeuners et les repas en avantage en nature qui représentent environ 1500 repas).

Le total des dépenses s'élève à 368 087,38 € pour un total de recettes de 314 097 €. Ce qui représente un reste à charge de 53 990,38 € pour la commune, soit une augmentation de 3 990, 38 € par rapport à 2017/2018. Cette augmentation est essentiellement due à la mise en place du double service et à l'encadrement des enfants sur le temps du repas (1 agent supplémentaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, ARRETE les tarifs pour 2019 /2020 ainsi qu'il suit :

TARIFS REPAS	2018/2019	2019/2020
Elèves Quelaines St-Gault	3,74 €	3,81 €
ENFANTS CIAS Mercredi/vacances modifié au 1er janvier 2020	3,74 €	3,81 €
Scolaires/ ALSH (<i>avec pain</i>) autres communes (2020-2021 : 3,65 €)	3,58 €	3,58 €
Scolaires /ALSH (<i>sans pain</i>) - autres communes (2020-2021 : 3,58 €)	3,51 €	3,51 €
Résidents RA, apprentis, stagiaires, personnel communal, animateurs	6,64 €	6,77 €
Invités RA, enseignants, résidents Village le Mottais	9,25 €	9,44 €
Petit déjeuner RA	1,31 €	1,34 €
Dîner RA	3,94 €	4,02 €
Potage RA	1,31 €	1,34 €
Repas des familles	14,00 €	14,50 €
Repas Portage à domicile Quelaines St Gault facturé par CIAS, Tarif modifié au 1er janvier 2020	5,27 €	5,38 €
Transport repas autres communes €/Jour (2020-2021 : 11,49 €)	11,26 €	11,26 €
Repas Portage Adulte Loigné animateurs, enseignants (2020-2021 : 6,77 €)	6,64 €	6,64 €
Repas Portage communes autres	7,06 €	7,20 €

- Bilan périscolaire 2018– 2019

Le bilan présente un total de dépenses de 67 237,89 € pour un total de recettes de 42 255,67 €. Ce qui laisse un déficit de 24 982,22 pour la commune.

Tarifs pour 2019 – 2020

La commission propose une hausse de 2% applicable à la rentrée scolaire 2019/2020. Elle s'est interrogée sur le tarif 18 h 30 /19 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, ARRETE les tarifs pour 2019 /2020 ainsi qu'il suit :

	Non Imposable		Décision conseil municipal	Imposable		Décision conseil municipal
	2018-2019	2019-2020		2018-2019	2019-2020	
		+ 2 %			+ 2 %	
Matin : 7 h 30 – 8 h35	1,50 €	1,53 €	1,53 €	1,54 €	1,57 €	1,57 €
Soir : 16 h 45 à 18 h 30	1,50 €	1,53 €	1,53 €	1,54 €	1,57 €	1,57 €
18 h 30 à 19 h 00	0,56 €	0,57 €	0,57 €	0,58 €	0,59 €	0,59 €
Pénalités de retard au-delà de 19 h (non justifiées)	5 € par quart d'heure supplémentaire	5,10 €	5,10 €	5 € par quart d'heure supplémentaire	5,10 €	5,10 €

- Questions diverses :

- Mud Day

- Le Service Animation Jeunesse du pays de Craon organise un Mud Day à Quelaines St Gault Vendredi 19 juillet de 14 h à 17 h. Il concerne les jeunes de 11 à 17 ans. Environ 50 à 60 jeunes se retrouveront donc sur l'espace sportif de QSG : Bac à boue (entre le terrain de bicross et la haie du parc, Pneus de tracteur, big bag ...)

- CJE : coopérative jeunesse éphémère

2019074D – GESTION DE L'ESPACE

Présentation : Hugues GENDRY

Lotissement 'Le Petit Pont' : travaux :

La Commission propose de lancer la deuxième phase des travaux de voirie et d'espaces verts pour mars/avril 2020 pour un coût d'environ 309 502,69€ HT, ainsi que les travaux de pose de candélabres qui seront estimés au mois de septembre par Territoire Energie Mayenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, décide de lancer la deuxième phase des travaux de voirie, espaces verts au Lotissement Le Petit Pont.

Panneaux de signalisation, panneaux de ferme :

Deux panneaux miroirs vont être posés, un panneau rue du Maine et un autre rue de Bretagne en face du parking. Deux panneaux « Quelaines-Saint-Gault » et neuf panneaux de ferme vont être achetés pour un montant total de 2 393,77€ HT et 2 872,52€ TTC.

Questions diverses :

- Une demande de Monsieur et Madame Prod'homme (Boulangerie) a été transmise pour un ou deux stationnements « arrêt minute » devant la future boulangerie, emplacement à définir.

- La région des Pays de la Loire nous fait la proposition de subventionner la plantation d'arbres dans la commune : une naissance = un arbre. La région interviendrait à hauteur de 15€ par arbre planté.

2019075 – QUESTIONS DIVERSES

Présentation : Laurent LEFEVRE

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** – Comptes rendus des 13 mai 2019 et 17 juin 2019.
- **AMENAGEMENT Route d'Origné** – Aide du Département de 10 000 € au titre de la programmation 2019 de la répartition du produit des amendes de police
- **PLAN LOCAL D'URBANISME** – Enquête publique du samedi 6 juillet 2019 à 9 heures au samedi 24 août 2019 à 12 heures
 - Permanences du commissaire-enquêteur :
 - Samedi 6 juillet 2019 de 9 h à 12 h
 - Jeudi 25 juillet 2019 de 9 h à 12 h
 - Lundi 19 août 2019 de 17 h à 19 h 30
 - Samedi 24 août 2019 de 9 h à 12 h
- **COORDONNATEUR DES SERVICES TECHNIQUES** : Pierrick Guiheux – Arrivera le 2 septembre 2019
- **DATES DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**
 - Jeudi 12 septembre 2019
 - Jeudi 17 octobre 2019
 - Jeudi 14 novembre 2019
 - Jeudi 12 décembre 2019
- **ELECTIONS MUNICIPALES** : 15 et 22 mars 2020

Il n'y a plus de questions diverses ; la séance est levée à 23 h 24.

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 18 juillet 2019

2019070 – ADDITIF – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 7 à Monsieur Antoine Gaumé

2019071 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Déclarations d'intention d'aliéner : 2019-021 / 2019-022 / 2019-023

2019072 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON : Répartition des sièges des conseillers pour la mandature 2020

2019073 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

2019074 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

2019074a) CULTURE ET COMMUNICATION

- Bilan de la fête de la musique
- Flash infos
- Téléthon

2019074b) SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

- Programmes 2019
- Questions diverses - infos

2019074c) ENFANCE JEUNESSE

Commission du 4 juillet 2019

- Bilan périscolaire
- Bilan ALSH
- Bilan CME
- Questions diverses

Commission du 11 juillet 2019

- Bilan de la restauration et tarifs 2018-2019
- Bilan périscolaire et tarifs 2018-2019
- Questions diverses

2019068d) GESTION DE L'ESPACE

- Travaux lotissement 'Le Petit Pont'
- Panneaux de signalisation et panneaux de ferme
- Questions diverses

2019069 - QUESTIONS DIVERSES

- Conseil communautaire
- Aménagement Route d'Origné
- Plan local d'urbanisme
- Coordinateur des services techniques
- Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal
- Elections municipales